

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 1 / 2015

Objet: Aide financière aux Sociétés des Téléski des Mollards SA et des Esserts SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis a pour but d'apporter un soutien financier aux deux téléskis de notre commune, qui sont dans l'obligation de remettre leurs installations aux normes fixées par la Confédération. Au vu de l'état actuel, le changement complet de l'équipement s'avère indispensable. Ce préavis ne remet pas en cause le subventionnement accordé annuellement à ces deux sociétés par le budget de fonctionnement, mais comme chacun le sait, elles ne disposent pas de liquidités suffisantes pour réaliser ces projets coûteux. Il s'agit donc d'une aide ponctuelle.

Par ailleurs, la volonté de la Municipalité est de veiller à ne pas faire exploser les coûts de fonctionnement annuels des deux sociétés, tout en maintenant une offre de qualité au niveau du ski alpin. Ces téléskis sont également utiles pour offrir aux jeunes de notre région, la possibilité de pratiquer le ski alpin sans avoir à se déplacer.

Historique

Téléski des Mollards – le Brassus

En janvier 1947, M. Paul Piguet, propriétaire de l'hôtel de France, voulait proposer à ses clients une nouvelle activité. Les travaux débutèrent rapidement en septembre de la même année et le premier téléski de la Vallée ouvre le 31 décembre 1947. Son inauguration officielle a lieu le 11 janvier 1948. Il s'agit d'un système de remontée mécanique avec des ceintures. Il connut très vite un vif succès auprès de la population.

En 1960, un nouveau téléski à assiettes est construit jusqu'au chalet de la Lande. Trois ans plus tard, il est prolongé jusqu'à son emplacement actuel.

Durant l'année 1966, le téléski des Mollards est remplacé par une installation avec des arbalètes.

Bien entendu, d'autres aménagements ont été faits afin d'améliorer le confort des skieurs.

Concernant le parcage des véhicules, la possibilité est tout à fait suffisante. Certaines entreprises étant d'accord de mettre leurs parkings à disposition les jours d'affluence.

Téléski des Esserts – l'Orient

Dès l'ouverture du téléski des Mollards, des discussions ont lieu pour la construction d'un remonte-pente à l'Orient. Plusieurs projets furent étudiés, même un télésiège, avant d'aboutir

en 1961, encouragés par une grande partie de la population, à la construction du téléski des *Replats*, avec des assiettes.

En 1967 il est ajouté un nouveau téléski d'occasion, toujours avec des assiettes, acquis à Champéry. Il a une distance de la moitié de celui des *Replats*, mais il permet d'utiliser la piste éclairée.

Investissements

Une demande aux deux sociétés des téléskis a été faite de la part de la Municipalité, afin qu'ils étudient différentes possibilités de rapprochement, de synergies ou de collaborations entre elles. Leur rapport conclut qu'il n'est pas prévu que ces dernières fusionnent, dans un premier temps en tout cas, en raison du coût de l'opération, du risque de perdre du bénévolat et de l'absence de plus-value. Il est aussi impossible d'alterner les jours d'ouverture entre les deux sites et de ce fait, tous les frais de fonctionnement restent propres à chacun, ce qui exclut tout intérêt de regroupement. Une telle éventualité ne pouvant être envisagée que dans le cadre de l'abandon partiel de l'un des sites.

Il faut en effet rappeler l'importance du bénévolat de la part des membres de ces sociétés. C'est en effet ce qui permet aux téléskis de fonctionner aujourd'hui encore avec des coûts modérés. Ces sociétés doivent aussi garder une certaine autonomie, ce qui leur permet de limiter au maximum les frais d'exploitation.

Pour se prononcer sur un subventionnement, la Municipalité a pris en considération les coûts liés à la mise aux normes des installations uniquement. Cependant, des projets à plus long terme sont étudiés par les deux sociétés. Le taux de subventionnement proposé au Conseil communal est de 30% du coût total de remplacement des téléskis.

A. Téléski des Mollards

Les installations sont considérées comme bonnes et ne nécessitent actuellement que peu d'entretien annuel, à l'exception du téléski du *Rocher*, âgé de plus de 50 ans, qui doit être remplacé à très brève échéance. Ce téléski est indispensable pour l'accès des skieurs au téléski des Mollards et à la buvette. Sa suppression n'est pas envisageable sans diminuer l'attrait du complexe actuel et ferait courir la société à sa perte.

Le coût d'une mise en conformité rejoint quasiment le coût d'une construction neuve.

Les démarches entreprises par la société sont bien avancées et conduisent à la mise à l'enquête actuelle de ce nouveau téléski. Des contacts préalables ont été pris avec les services cantonaux qui ne devraient pas s'y opposer.

La Municipalité est d'avis que la solution retenue est pragmatique et nécessite le soutien communal.

Téléski POMA – Le Rocher

Remplacement complet du téléski actuel

selon l'offre détaillée de *Garaventa* :

Installation complète neuve	Fr. 687'000. –
Forfait pour génie civil, étude, exécution, toutes sujétions	Fr. 180'000. –
Total	Fr. 867'000. –

(Source : Inventaire des travaux à effectuer dès l'été 2014 et souhaits d'amélioration, Téléski des Mollards)

S'agissant du financement de ce remplacement, la société a déjà obtenu le soutien du Village du Brassus. Elle espère également un don de la Fondation Paul-Edouard Piguet. A cela s'ajoutera la participation communale de 30 %. Quant au solde de l'investissement, il sera assuré par un leasing comme déjà pratiqué en 1991.

B. Télési des Esserts

La société des Esserts, elle, envisage d'enlever les 3 installations qui seront remplacées par une seule, rallongée d'une distance de 40m à l'arrivée, permettant ainsi d'éviter aux skieurs de progresser à plat jusqu'au départ des pistes. En effet, les installations actuelles étant fort âgées et demandant beaucoup d'entretien, grèvent les réserves de liquidités de l'entreprise.

Il est prévu de maintenir la piste éclairée et d'aménager un lâcher intermédiaire avec les systèmes de sécurité nécessaire. Le télési à perche sera remplacé par des assiettes à enrouleur qui permettent cet arrêt intermédiaire.

A très court terme, le remplacement du câble du télési actuel sera exigé par la commission chargée de l'examen des installations (CITT). Les coûts liés à cette opération sur une installation déjà fort vétuste, poussent le Conseil d'Administration à réfléchir sur le futur. Une décision rapide sur l'avenir doit donc être prise avant d'engager de nouvelles dépenses. La Municipalité partage cette position.

Nouvelle installation

Remontée mécanique	Fr. 948'000.—
Forfait pour génie civil, étude, exécution, toutes sujétions	Fr. 253'000.--
Divers	Fr. 10'000.—
Total	<u>Fr. 1'211'000.—</u>

(Source : *Projet stratégique d'investissement, Télési des Esserts SA*)

Afin de faciliter la recherche de financement complémentaire, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'attendre la décision de la commune afin d'adapter la stratégie de recherche de fonds.

Financement

Sur le principe, la Municipalité propose aux conseillers communaux de soutenir à hauteur de 30 % le coût de remplacement des remontées mécaniques, jusqu'à une hauteur de Fr. 700'000.— au maximum. Les paiements s'effectueront au fur et à mesure des travaux.

Une convention garantira un suivi adéquat des travaux ainsi que l'utilisation de la subvention à bon escient. En aucun cas, cette dernière ne servira à assurer le fonctionnement annuel ou à la couverture du déficit des deux sociétés anonymes. Un suivi rigoureux des projets et de la marche des sociétés sera assuré afin de renseigner le législatif communal sur l'emploi des subsides.

Par ailleurs, la Municipalité entend exiger qu'un de ses représentant figure parmi les membres du conseil d'administration de chaque société.

La Municipalité rappelle que cette aide ponctuelle ne règle pas tous les problèmes financiers des deux sociétés. Cela permettra aux deux entreprises d'étudier des solutions à long terme dans la perspective d'un enneigement moindre. La Municipalité attend à ce titre de leur part des propositions innovantes et concrètes.

Le soutien aux Téléskis a été prévu dans le plan des investissements 2014-2018.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans le compte 9160 « subventions et participations à amortir ». La Municipalité propose de financer cette somme par un prélèvement de CHF 700'000.— dans le fond de réserve : cpte 9282.10 « fonds pour aide aux téléskis » (*solde au 31.12.2014 CHF 800'000.--*).

Un reliquat de Fr. 100'000.— sera conservé afin de financer éventuellement une année sans neige.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 1/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. Autorise la Municipalité à soutenir financièrement le renouvellement des installations de remontées mécaniques des sociétés de téléskis de l'Orient & du Brassus, à hauteur de 30%,
2. Alloue dans ce but un crédit de Fr. 700'000. — au maximum,
3. Autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante;
4. Décide de porter cette dépense dans le compte 9160 « subventions et participations à amortir »,
5. Autorise la Municipalité à prélever CHF 700'000.-- dans le « fonds pour aide aux téléskis » compte 9282.10 afin de procéder à un amortissement extraordinaire.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD

Marc-André BURDET

Délégués municipaux : -

- Mme Jeannine Rainaud, Syndic
- M. Olivier Baudat, Municipal

Autres délégués :

- Membres des téléskis des Mollards et des Esserts